

est conclue la convention suivante, en application des dispositions du livre III de la 6ème partie du Code du Travail portant sur l'organisation de la formation professionnelle continue dans le cadre de l'éducation permanente

## PROPOSITION DE CONVENTION DE FORMATION - DEVIS

ENTRE

LE STAGIAIRE  
Prénom NOM

ET

L'ORGANISME DE FORMATION  
**TELAB**  
35 rue de la Boutique  
71150 CHAGNY

Adresse Postale

DECLARATION D'ACTIVITE 27 71 02744 71 PREFET DE REGION BOURGOGNE
--

qui conviennent d'inscrire **NOM Prénom , salarié(e)**,  
pour un stage en **Anglais par téléphone**

**NATURE DU STAGE** : cours individuels par téléphone méthode Telab

**DUREE** : **un total de 30 heures de formation**

**dont** : 20 cours individuels par téléphone avec un formateur de 25 minutes, soit 8,5 heures

**dont** : 20 séances de formation tutorée de 35 minutes - soit 11,5 heures

**dont** : 10 heures en e-learning (justificatif des temps de connexion)

**DATES APPROXIMATIVES DU STAGE** : **du 14/04/20 au 31/04/2021**

**NIVEAU PRE-REQUIS** : avoir des connaissances basiques en Anglais

**PROGRAMME & METHODE** : joints en annexe

**TYPE D'ACTION DE FORMATION** : action d'adaptation et de développement des compétences

**OBJECTIF** : atteindre le niveau visé dans le programme ci-joint

**FINALITE PROFESSIONNELLE** : acquérir les savoir-faire nécessaires dans la langue étudiée pour être en mesure de faire face à des situations professionnelles dans le cadre d'échanges, de négociations avec leurs partenaires étrangers

**MOYENS TECHNIQUES ET PEDAGOGIQUES** : fourniture d'un support pédagogique adapté au niveau et plan de formation individualisé.

Tous documents complémentaires utiles (articles de presse, extraits, exercices) sont fournis au fur et à mesure des besoins. Exercices de contrôle.

Trace écrite. Bilan initial, intermédiaire (pour des stages longs) et final.

**SUIVI** : attestations de présence, suivi individualisé par les responsables pédagogiques.

**LE COUT TOTAL CI-CONTRE COMPREND** :

- les tests d'évaluation (écrit et oral)
- l'entretien d'analyse des besoins
- l'élaboration du programme
- les bilans linguistiques
- le(s) manuel(s) et le support audio
- l'élaboration des exercices pour le nombre d'heures cité en formation tutorée
- la correction (en dehors des cours) pour le nombre d'heures du travail tutoré cité
- le nombre de leçons cité ci-dessus
- les appels téléphoniques pour les cours
- accès 1 an (24h/24h-7j/7j) à la plateforme d'e-learning (justificatif des connexions)

H.T.	T.V.A. 20,0%	T.T.C.
------	--------------	--------

<b>TOTAL :</b>	<b>900,00</b>	<b>180,00</b>	<b>1 080,00</b>
----------------	---------------	---------------	-----------------

Ces tarifs en Euros sont valables jusqu'au 31 décembre 2020

**FINANCEMENT** : STAGIAIRE = 0,00€ HT soit 0,00€ TTC - OPCO Mobilités = 900,00€ HT

**PAIEMENT** : OPCO Mobilités : 100% en fin de stage

Fait à Chagny, le 15/04/20

**LE STAGIAIRE**

NOM Prénom

Signature précédée de la mention 'Bon pour accord assujetti à la réception de l'accord du financeur de payer 100% de leur participation mentionnée ci-dessus'

**L'ORGANISME DE FORMATION**

Philippe PICARD

RESPONSABLE



**TEL****LAB**  
cours de langues par téléphone  
35 rue de la Boutique 71150 CHAGNY  
Tel. 03 85 50 58 58 - sudest@telab.com

Merci de nous retourner un exemplaire signé

siret 837 940 378 00024 - ape 8559B

## CONDITIONS GÉNÉRALES DE VENTE

1. Nous nous engageons à élaborer les cours de formation en fonction des objectifs établis d'un commun accord avec nos clients.
2. Nous nous engageons à former les participants de manière individuelle et conformément à leurs possibilités effectives.
3. Nous nous engageons vis-à-vis de tous les participants à assurer un style de formation conforme à la pratique, promotionnel et motivant.
4. Toute reproduction de supports de cours ou partie de ceux-ci ne pourra être faite qu'avec notre assentiment écrit.
5. Vous autorisez TELAB à utiliser le nom et logo de votre organisme ou entreprise au titre des entreprises formées.
6. Toute leçon reportée la veille de son déroulement n'entraîne aucune perte de cours. Toute leçon annulée le jour même de son déroulement est due en totalité.
7. Les conditions de règlement sont indiquées au recto de cette convention. Toute société ou personne ayant signé une convention de formation reste en tout état de cause responsable du paiement total de celle-ci.
8. En cas d'abandon de la part du stagiaire en cours de contrat et dans le cadre du plan de formation, le solde des cours peut être, avec l'accord de TELAB, reporté sur un autre stagiaire de l'entreprise, moyennant la facturation d'un forfait d'inscription et éventuellement un surcoût pour changement de langue.
9. Les tarifs stipulés dans la convention de formation sont valables jusqu'à la date indiquée au recto
10. Le prix unitaire facturé pour l'appel téléphonique du cours concerne une communication vers une ligne fixe européenne ou portable français. Tout appel vers une ligne fixe hors Europe ou un portable étranger fera l'objet d'une facturation complémentaire.
11. Excepté pour congés ou maladie, la formation ne doit pas dépasser la durée prévue sur la convention. En cas d'accord spécifique de TELAB pour le dépassement de la durée de formation, le solde des cours sera facturé au tarif en vigueur dans la tranche de cours choisie.
12. Conformément à la LOI n°2012-387 du 22 mars 2012 - art. 121 (V), tout retard de paiement entraînera de plein droit l'exigibilité de pénalités, qui seront calculées sur la base de 3 fois le taux légal, auxquelles s'ajoute une indemnité forfaitaire pour frais de recouvrement de 40€ (LOI n°2012-387 du 22 mars 2012 - art. 121 (V) et décret n°2012-1115 du 2 octobre 2012). Les frais de recouvrement éventuels engagés s'ajouteront à cette indemnité forfaitaire.
13. Tout litige non réglé à l'amiable se règlera devant le Tribunal de Commerce de Mâcon.

## annexe à la proposition de convention de formation

### Protocole individuel de formation de NOM Prénom , salarié(e),

Conclu dans le cadre de la convention de formation FOAD passée entre le dispensateur de formation TELAB EST et NOM Prénom .

**Pré-requis :** Avoir des connaissances basiques en Anglais

#### **Article 1er - Contractants**

Une convention de formation a été conclue entre NOM Prénom et le dispensateur de formation TELAB EST ayant pour objet de former NOM Prénom en Anglais par téléphone. Le programme a été remis au stagiaire.

#### **Article 2 - Volume horaire, déroulement pédagogique et moyens pédagogiques**

##### **2.1 Volume horaire et planning**

Cette formation à distance, d'une durée totale de 30 heures comporte 20 cours par téléphone de 25 min, 20 séances de travail tutoré de 35 min, pris à raison d'un minimum de 2 fois par semaine et 10 heures en e-learning, le tout aux heures et jours choisis par le stagiaire.

##### **2.2 Formation ouverte ou à distance**

Le stagiaire s'engage à suivre la formation entre le 14/04/20 et le 31/04/2021 pour la durée convenue. Pendant le temps passé sur l'outil pédagogique (téléphone, manuel, messagerie), le stagiaire formé est accompagné en permanence - pendant les cours par le biais du téléphone avec son formateur (n° tél 03 85 50 58 58) et entre les cours par le biais du téléphone (n° tél 03 85 50 58 58) et d'une messagerie (sudest@telab.com) qui lui permet de prendre contact avec son formateur et le centre de formation afin de poser tous types de questions, tant théoriques que logistiques. Réponse sous 48 heures ouvrées. De plus, il peut contacter Philippe PICARD, Directeur de TELAB EST.

En tout état de cause, le temps passé sur l'outil pédagogique est évalué à 30 heures. Cette durée correspond à celle estimée par le dispensateur de formation et le stagiaire pour acquérir les connaissances du niveau à réaliser.

#### **Article 3 - Matérialisation du temps passé**

En ce qui concerne les évaluations du stagiaire, celles-ci se matérialisent par :

- des tests oral et écrit en début et en fin de stage
- contrôle continu par le biais de devoirs échangés par e-mail

Fait à Chagny, le 15/04/20 en deux exemplaires

**LE STAGIAIRE**  
NOM Prénom

**L'ORGANISME DE FORMATION**  
Philippe PICARD  
RESPONSABLE



**Merci de nous retourner un exemplaire signé**

siret 837 940 378 00024 - ape 8559B

## Programme de formation : 30 heures Anglais - niveau pré-intermédiaire

**Stagiaire** NOM Prénom , salarié(e),

**Formateur** diplômé TEFL (ou équivalent), minimum 2 ans expérience, formé à la méthodologie TELAB

**Profil du public concerné** Toute personne souhaitant apprendre Anglais dans une situation professionnelle

**Niveau pré-requis** Avoir des connaissances basiques en Anglais

**Niveau CECRL de départ** **A2**

**Niveau CECRL visé** **A2+**

### Objectifs visés

- Acquérir les structures grammaticales et lexicales complexes
- Pouvoir comprendre et participer à des conversations professionnelles courantes, parler de son travail, sa société, son historique, des projets passés et futurs; lire des documents spécifiques à sa fonction et écrire des documents professionnels courants

### Contenu du programme

- Structures grammaticales
  - temps composés ; voix passive & active ; verbes de modalité composés ; conditionnels ; subjonctifs
- Structures lexicales
  - aborder des notions de registre et style de langage général et professionnel
  - vocabulaire spécifique à la fonction du stagiaire et à l'activité de son entreprise
- Structures fonctionnelles
  - échanger des informations, partager des idées, résoudre des problèmes, négocier
- Expression et compréhension orale
  - techniques pour présentations et discours courts, réunions
- Expression et compréhension écrite
  - structurer un rapport, un compte-rendu, une présentation simple

### Moyens techniques

Fourniture d'un manuel adapté au niveau et profil du stagiaire. Tous documents complémentaires utiles (articles de presse, extraits, exercices) sont fournis au fur et à mesure des besoins. Exercices de contrôle. Trace écrite.

Fourniture d'un log-in à la plateforme d'e-learning - rapport de connexions et travail accompli

### Moyens pédagogiques

Formation individuelle.

Cours individuels de 25 minutes par téléphone donné par un seul formateur pour toute la durée du stage.

Support pédagogique (manuel, article,...), préalablement reçu par le stagiaire, utilisé pendant le cours.

Après chaque cours il y a 35 minutes de travail tutoré : le formateur envoie par e-mail des exercices au stagiaire ;

à la réception du travail du stagiaire, le formateur le corrige et le retourne par e-mail avec ses commentaires. Pendant la durée de la formation tutorée le formateur est à la disposition du stagiaire, par mail ou téléphone, pour toute aide.

Connexion plateforme d'e-learning (justificatif des temps de connexion) illimitée

### Moyens d'évaluation

En ce qui concerne les évaluations du stagiaire, celles-ci se matérialisent par :

- des tests oral et écrit en début et en fin de stage
- contrôle continu en cours et par le biais de devoirs écrits échangés par e-mail
- inscription au test en fin de stage

### Suivi

Attestations de présence, suivi individualisé par les responsables pédagogiques, reporting mensuel.

### Durée, volume horaire hebdomadaire et planning

Cette formation à distance, d'une durée totale de 30 heures comporte 20 cours par téléphone de 25 min, 20 séances de travail tutoré de 35 min, pris à raison d'un minimum de 2 fois par semaine et 10 heures en e-learning, le tout aux heures et jours choisis par le stagiaire.

En fin de stage une attestation de présence donne les dates des cours par téléphone et séances de travail tutoré.

### Accompagnement - formation ouverte ou à distance

Pendant le temps passé sur l'outil pédagogique (téléphone, manuel, messagerie), le stagiaire formé est accompagné en permanence - pendant les cours par le biais du téléphone avec son formateur et entre les cours par le biais du téléphone et d'une messagerie qui lui permet de prendre contact avec son formateur et le centre de formation afin de poser tous types de questions, tant théoriques que logistiques. Réponse sous 48 heures ouvrées.